



» ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ À KINSHASA



# MODULE SUR LES DSR des ADOLESCENTES et des ADOLESCENTS FORMATION DES PF EDUCATION

*Par Cécile MALEKO*

*Photo : GPE/Claire Horton*



Centre de coopération internationale  
en santé et développement (CCISD)

UNITÉ DE SANTÉ INTERNATIONALE  
École de santé publique



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada

## CONTENU DU GUIDE

- Clarification conceptuel autour du Genre et des VBG
  - ✓ Formes
  - ✓ Conséquences
  - ✓ Facteurs favorisant
- Instruments Juridiques
- Actions pour garantir les droits des adolescentes et adolescents
- Droits des ados

## OBJECTIFS DU GUIDE

- Vulgariser le genre, les VBG, les droits des adolescent(e)s en rapport avec la SSR
- Induire un changement de comportements des enseignants dans le cadre des pratiques d'éducation non violente et de la discipline personnelle
- Aider les participants à adopter une attitude positive au genre

## CONTEXTE

- Toutes les personnes, peu importe leur âge et leur sexe, éprouvent des émotions, des sentiments, des points de vue qu'elles doivent pouvoir exprimer.
- L'égalité de genre est à la fois un enjeu de droits humains, une condition préalable et un indicateur clé d'un développement durable axé sur les personnes.
- Les VBG a pour finalité le renforcement des rôles de genre et la pérennisation des inégalités entre les genres

## CONTEXTE

- Les VBG ont toujours des conséquences sur les personnes qui les subissent particulièrement en milieu scolaire où l'on retrouve:
  - l'incapacité de l'enfant victime à se concentrer à l'école,
  - la baisse du niveau scolaire,
  - la perte d'intérêt pour les études,
  - le changement d'établissement ou l'abandon définitif de l'école officielle etc.

# CLARIFICATION CONCEPTUEL AUTOUR DU GENRE ET DES VBG

- **Concept genre**

- ***Le genre*** est un concept sociologique qui exprime les rapports sociaux de sexe, la construction sociale des caractéristiques, valeurs et normes attachées au féminin et au masculin par la culture, l'éducation, les institutions.

## CLARIFICATION CONCEPTUEL AUTOUR DU GENRE ET DES VBG(suite)

- **Le genre est différent de sexe.**
  - **Le sexe** : Caractères biologiques et anatomiques qui définissent les humains en tant qu'hommes et en tant que femmes, en tant que mâles et femelles,
  - **Le genre**: Classification sociale et culturelle entre masculin et féminin. Le sexe est naturel, déterminé par la naissance et donc généralement constant et universel. Tandis que le genre est une construction sociale, acquise et peut changer au fil du temps.

## CLARIFICATION CONCEPTUEL AUTOUR DU GENRE ET DES VBG(suite)

### Quelques termes associés au concept genre

- ***Stéréotypes de genre*** : Idées préconçues, qui assignent arbitrairement aux hommes et aux femmes des caractéristiques et rôles déterminés bornés par le sexe.

## CLARIFICATION CONCEPTUEL AUTOUR DU GENRE ET DES VBG(suite)

### ➤ *Normes de genre*

Règles qui orientent le comportement pour les hommes et les femmes et considérés comme normaux dans une société.

## CLARIFICATION CONCEPTUEL AUTOUR DU GENRE ET DES VBG(suite)

### ➤ ***Égalité de genre***

Egalite des droits entre les femmes et les hommes ; l'égalité des chances entre les filles et les garçons devant les opportunités.

## CLARIFICATION CONCEPTUEL AUTOUR DU GENRE ET DES VBG(suite)

### ➤ *Équité de genre*

renvoie au traitement juste pour les filles et les garçons ainsi que les femmes et les hommes selon leur besoins respectifs, pour compenser les désavantages historique et sociaux des filles et des femmes. L'équité est un moyen pour atteindre l'égalité.

## CLARIFICATION CONCEPTUEL AUTOUR DU GENRE ET DES VBG(suite)

### ➤ *Parité*

Signifie que chaque sexe est représenté à égalité. C'est un instrument au service de l'égalité. La parité est souvent une condition nécessaire de l'égalité, mais non suffisante. Ainsi, une assemblée peut être paritaire, mais si les hommes occupent toutes les fonctions de décision et les femmes celles d'exécution, elle ne sera pas égalitaire.

## *CONCEPT VIOLENCES SEXUELLES ET VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE*

- **La VBG** est tout acte ou omission portant un préjudice en dépit de la volonté d'une personne et qui résulte des distinctions entre homme et femme, adulte et enfant, jeune et vieux.

## ***CONCEPT VIOLENCES SEXUELLES ET VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE***

- ***Violences Sexuelles*** : Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte. (OMS)

## PRINCIPALES FORMES DES VBG

La loi congolaise N° 06/018 du 20 juillet 2006 reconnaît 16 formes de violences sexuelles. Parmi lesquelles:

***Le viol*** : Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise

## PRINCIPALES FORMES DES VBG

- ***L'attentat à la pudeur*** : Tout acte de caractère sexuel contraire aux mœurs exercé intentionnellement et directement sur une personne sans son consentement

**EX:** toucher la poitrine d'une femme ; obliger une personne de se mettre dans le costume d'Adam et Eve devant d'autres etc

## PRINCIPALES FORMES DES VBG

- **Le harcèlement sexuel** : Toute avance sexuelle malvenue, généralement répétée et sans réciprocité, attentions sexuelles non sollicitées ; ou autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle
- **La transmission délibérée des IST incurables**

## PRINCIPALES FORMES DES VBG

- **La violence basée sur le genre en milieu scolaire** se traduit par un mauvais traitement sexuel, physique ou psychologique dont les élèves sont victimes,

Ex: le viol, les attouchements sexuels indésirables, les avances sexuelles indésirables, le châtiment corporel, les brimades et le harcèlement verbal

*(définitions de l'ONU et de ses institutions spécialisées internationalement reconnues comme l'OMS)*

## LES CONSÉQUENCES DES VBG SUR LA SSR

- Les conséquences des VBG sur la santé sexuelle et reproductive peuvent être :
  - les grossesses non désirées,
  - les avortements
  - les maladies sexuellement transmissibles (MST) dont le VIH.
- Les conséquences psychologiques des VBG sont multiples, telles que l'anxiété, la dépression, l'isolement, le stress etc.

## FACTEURS FAVORISANTS DES VSBG

*Les facteurs individuels* : Insécurité, dépendance, invalidités physiques et mentales, pauvreté, Usage et abus d'alcool ou de drogues, traumatisme psychologique et stress lié au conflit, à la fuite et au déplacement, perturbation des rôles au sein de la famille et de la communauté, Ignorance/manque des connaissances des droits individuels prévus par le droit national et international

## FACTEURS FAVORISANTS DES VSBG

- Normes sociales et culturelles : Les croyances et pratiques culturelles et traditionnelles discriminatoires, les croyances religieuses
- Cadre et pratiques juridiques : Absence de protection légale des droits des femmes, faible application de la loi portant protection de l'enfant, faible campagne de sensibilisation condamnant et dénonçant les VBG

## INSTRUMENTS JURIDIQUES

La RDC a signé et ratifié des instruments juridiques sur les droits de la femme et de l'enfant

# 1. Instruments Juridiques Internationaux

- ❑ **La Déclaration Universelle des droits de l'homme** (*également appelés droits humains*) :
  - Art.1. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.
  - Art.3. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

## Instruments Juridiques(suite)

- la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (**CEDEF**) (1979) ;
- la Déclaration de l'Assemblée générale de 1993 sur l'Élimination de toutes formes de violences à L'égard des femmes condamne toutes formes de violence contre les femmes y compris les violences sexuelles

## Instruments Juridiques Internationaux

- ❑ **la Résolution 1325** en 2000, est la première résolution qui évoque la contribution des femmes à la résolution des conflits et la recherche de la paix durable
- ❑ Protocole à la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples relatif aux Droits de la femme (**Protocole de Maputo**) ; en 2002 qui inclut des recommandations pour des actions concrètes afin d'assurer une plus grande attention à la perspective genre dans tous les domaines ;

## 2. Instruments Juridiques Nationaux

- La constitution
- Les différents codes
- La loi sur les violences sexuelles
- Stratégies nationales de lutte contre les VSBG
- La loi portant protection de l'enfant

## ACTIONS POUR GARANTIR L'EXERCICE DES DROITS DES ADOS

- **Prévenir les VSBG, Comment?**

L'enseignant doit s'appropriier et vulgariser les informations sur les droits de la femme (l'adolescente) et de l'enfant et les sensibiliser pour les emmener à:

## ACTIONS POUR GARANTIR L'EXERCICE DES DROITS DES ADOS

- Éviter les facteurs qui favorisent les VBG :
  - (i) les comportements à risque , toxicomanie,
  - (ii) la fréquentation des lieux d'exposition,
  - (iii) la promiscuité: phénomène "Salomon",
  - (iv) l'habillement provocateur, etc.

## ACTIONS POUR GARANTIR L'EXERCICE DES DROITS DES ADOS

- Encourager les adultes à s'accepter et à se respecter mutuellement
- Recourir au dialogue pour résoudre leurs différences non par la violence,
- et les membres de la communauté devront respecter le point de vue des Ados et de régler leurs conflits inter personnels par le dialogue non par la violence

## ACTIONS POUR GARANTIR L'EXERCICE DES DROITS DES ADOS

- Lutter contre la pauvreté en apprenant un métier,
- Apprendre à dire non quand quelqu'un les pousse à avoir des rapports sexuels forcés,
- Éviter d'abuser de sa position

## DROITS DES ADOLESCENTES ET ADOLESCENTS

### 1. *Droits connexes*

- le droit à vivre libre de toute discrimination, de coercition et de violence;
- le droit d'atteindre le meilleur état de santé sexuelle possible, y compris l'accès aux services de santé sexuelle ;
- le droit de recevoir une éducation sexuelle complète, fondée sur des données probantes ;
- le droit de faire respecter son intégrité corporelle ;
- le droit de choisir son partenaire sexuel ;

## DROITS DES ADOLESCENTES ET ADOLESCENTS

- le droit de décider d'être sexuellement actif ou non ;
- le droit d'avoir des relations sexuelles consensuelles ;
- le droit de choisir de se marier ou non, quand, et avec qui (selon le respect de la Loi en matière d'âge légal du mariage fixé à 18 ans) ;
- le droit de mener une vie sexuelle satisfaisante, sûre et agréable, libre de tout harcèlement sexuel, de stigmatisation et de discrimination ;

## DROITS DES ADOLESCENTES ET ADOLESCENTS

- le droit de prendre des décisions libres, éclairées et volontaires concernant sa sexualité, son orientation sexuelle et son identité de genre.
- le droit de décider librement et de façon éclairée du nombre, de l'espacement et du moment de la naissance de ses enfants ;
- le droit à la vie privée, à la confidentialité, au respect et à l'information
- le droit au respect mutuel et à l'égalité de droit entre les femmes et les hommes. etc.

## DROITS DES ADOLESCENTES ET ADOLESCENTS

Et pour assurer la prise en compte de ces droits, les adultes sont obligés de les vulgariser et doivent:

- Orienter vers un accès au counseling et aux soins liés à la sexualité, à l'identité sexuelle, et aux relations sexuelles ;
- Offrir à celles et ceux qui le désire un accompagnement psychosocial et en lien avec la sexualité et le traitement des troubles sexuels et autres troubles connexes ;

## QUE FAIRE EN CAS DE VSBG?

DEVANT UN CAS DE VSBG

Centre de santé → Police → Réinsertion Socio  
psychologique(ONG)

# ASSK

» ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ À KINSHASA

*Appui à :*



*Financé par :*



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada

*Cofinancé et réalisé par :*



**Centre de coopération internationale  
en santé et développement (CCISD)**

UNITÉ DE SANTÉ INTERNATIONALE  
École de santé publique



Centre hospitalier  
de l'Université de Montréal